



MUNICIPALITÉ DE  
**Saint-Pierre-les-Becquets**

**Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets**  
**MRC de Bécancour**  
**Province de Québec**

**AVIS PUBLIC**  
**Consultation publique**

Aux personnes intéressées par les projets de règlements modifiant les règlements d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 11 mai 2026, le conseil municipal a adopté les projets de règlements qui suivent :

- Projet de règlement # **2026-08** sur les plans d'aménagement d'ensemble

Le projet vise à :

- Assujettir les nouvelles zones R-08, R-09, R-10, R-11 et M-08 au Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE), afin d'exiger dans ces zones, lors d'une demande de modification à la réglementation d'urbanisme, la production d'un plan d'aménagement d'ensemble;
- Spécifier, pour ces zones, les usages et les densités d'occupation du sol applicables à un plan d'aménagement d'ensemble;
- Établir la procédure relative à une demande de modification des règlements d'urbanisme lorsque la présentation d'un plan d'aménagement d'ensemble est requise;
- Prescrire les éléments qu'un plan d'aménagement d'ensemble doit représenter et les documents qui doivent l'accompagner;
- Déterminer les critères suivant lesquels est faite l'évaluation d'un plan d'aménagement d'ensemble.

- Projet de règlement # **2026-09** modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale # 2011-167

Le projet de règlement vise à :

- Modifier les plans de l'annexe 1 afin de prendre en considération le nouveau découpage du zonage. Le découpage du PIIA est ajusté afin que les zones M-08, R-08 et R-10 ne soient pas assujetties au règlement.

- Projet de règlement # **2026-10** modifiant le plan d'urbanisme # 2011-158

Le projet de règlement vise à :

- Revoir certaines affectations pour les remplacer en affectation résidentielle;

- Se doter d'un moyen de mise en œuvre à l'objectif 6 pour assujettir les espaces vacants à un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble.
- Premier projet de règlement # **2026-12** modifiant le règlement de zonage # 2011-159

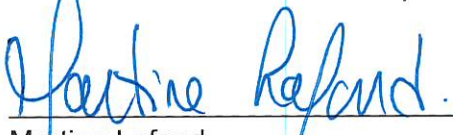
Le projet de règlement vise à :

- Créer la zone R-08 à partir des parties des zones R-01 et M-06;
- Créer la zone R-09 à partir d'une partie de la zone R-03;
- Créer la zone R-10 à partir de la zone C-02 et des parties des zones M-01 et R-04;
- Créer la zone R-11 à partir d'une partie de la zone R-04;
- Créer la zone M-08 à partir d'une partie de la zone M-01;
- Les zones R-08, R-09, R-10, R-11 et M-08 autoriseront uniquement les usages « Parcs et espaces verts », « Équipement d'utilité publique » et « Équipement public de télécommunication »;
- Les zones R-08, R-09, R-10, R-11, R-12 et M-08 seront assujetties au règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE), assujettissant toute demande de modification de la réglementation d'urbanisme à la production d'un plan d'aménagement d'ensemble;

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **28 mai 2026, à 19h au 125 rue des Loisirs** à Saint-Pierre-les-Becquets. Ladite assemblée a pour objet de présenter à la population les projets de règlements ci-haut énumérés et de la consulter à ce sujet. Au cours de cette assemblée publique, le maire et un responsable de l'aménagement du territoire de la MRC de Bécancour expliqueront les projets de règlements et les conséquences de leur adoption et entrée en vigueur. De plus, ils entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

2. Les projets de règlements peuvent être consultés au bureau municipal sur les heures d'ouverture régulières.
3. Les projets de règlements contiennent des dispositions qui peuvent s'appliquer à l'ensemble du territoire de la municipalité. Les limites des zones sont disponibles sur la carte interactive de la MRC de Bécancour à l'adresse suivante : <https://sigale.ca/>

Donné à Saint-Pierre-les-Becquets, le **12 mai 2026**.



Martine Lafond,  
Directrice générale et greffière-trésorière